

Vianden, le 27 septembre 2024

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que **Monsieur Herbert FISCHELS a été autorisé de procéder à l'exploitation d'un pont élévateur de la marque MAHA, du type MA STAR 3.5 A Stock, numéro de construction 102097-002 à Vianden, rue de Huy, 1.**

(arrêté du Ministre du Travail no 3A/2024/2572/173 du 29 août 2024)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 27 septembre 2024

le bourgmestre



le secrétaire

